

Le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique : quel est le rôle des Comités Médicaux Départementaux ?

Résumé du projet :

Depuis dix ans, et notamment la loi du 11 février 2005, on assiste à un double mouvement de redéfinition du handicap et d'insistance sur le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Le projet vise à décrire le rôle des Comités Médicaux Départementaux (CMD) dans ces transformations, et notamment de cerner l'évolution de leur activité durant cette période. Il s'agit notamment de repérer d'éventuels changements dans les types de difficultés suscitant une demande d'avis du CMD, mais aussi dans la façon dont ces difficultés sont décrites : une approche situationnelle du handicap, telle que la prévoit la loi de 2005 s'est-elle imposée, au moins partiellement, où l'expertise du CMD reste-t-elle centrée sur l'objectivation d'une série de déficiences ? Observe-t-on une modification des avis rendus, notamment en termes de durée de renouvellement des congés de longue maladie ? Enfin, quel rôle occupe ces CMD dans les processus d'aménagement des postes : se limitent-ils à renvoyer les dossiers vers d'autres instances, comme la commission de réforme ou la médecine du travail, ou formule-t-il directement certaines recommandations ?

Mots clés :

Emploi, maintien, handicap, maladie, fonction publique, reclassement, évolutions

Coordonnateur principal (nom et coordonnées) :

Samuel Neuberg

Doctorant en Sociologie, agrégé de Sciences économiques et sociales.

École Normale Supérieure

06 70 04 91 39 / samuel.neuberg@ens.fr